

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_14_14122023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 08/12/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : soutien au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Laurent Wauquiez concernant la loi ZAN.

Le Maire expose l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » en 2050, inscrit dans la loi Climat et résilience, adoptée en août 2021. Il impose d'abord aux collectivités locales de réduire de 50%, d'ici 2031, le rythme d'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ; puis d'arriver à un équilibre entre surfaces artificialisées et renaturées d'ici 2050.

Le Maire rappelle au Conseil les difficultés liées à la loi ZAN. Cette loi ruralicide, compliquera l'élaboration de la Carte Communale et freinera le développement des communes rurales.

Le Maire souhaite donc apporter son soutien au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SOUTIENT le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans sa démarche consistant à demander que soit suspendue l'application de la loi ZAN, loi qui nuit aux territoires ruraux.

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 2